

Le présent arrêté prendra effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé.

Arrêté n°78/MSP du 17-4-96 - Est constatée et reconnue officiellement la désignation par voie coutumière de M. Kokouda DJAGLI N'DEWONE II, en qualité de chef de village de N'Déwoné-Kondji dans le Canton de Gboti (préfecture de Yoto).

Le présent arrêté prendra effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé.

Arrêté n°79/MIS du 17-4-96 - Est constatée et reconnue officiellement la désignation par consultation populaire de M. KAO Pédia Badja, en qualité de chef du village de Bodjondé dans le canton de Tchébébé (préfecture de Sotouboua).

Le présent arrêté prendra effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté n°69/MEF/AD/DG du 26-4-96 - En attendant la modification de la loi n°89-21 du 31 Octobre 1989 portant réforme du Tarif Officiel des Douanes, la quotité du droit fiscal d'entrée sur les produits suivants est modifiée comme suit :

- tôle noire (en bobine) du n°72-09-24 : 10%
- zinc allié du n°79-01-20 : 5%
- flux du n°28-42-90 : 5%
- plomb du n°78-01-10 : 5%
- vermouths et autres vins des n°s 22-05-10 et 22-05-90 : 5%

Le Directeur Général des Douanes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Arrêté n°66/MSP du 17-4-96 - M. AGBETRA Aïssah, Professeur Titulaire de Médecine Interne est nommé Médecin Chef de la Clinique Médicale du CHU- Tokoin par intérim en remplacement du Docteur Philippe BERGER cumulativement avec ses fonctions de Médecin Chef du Service de Médecine Interne A : GASTRO-ENTEROLOGIE.

MINISTERE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté n°327/METFP du 16-4-96 - M. BAMBA Bouissa, n°mle 035602-L, instituteur de 2^e classe 3^e échelon (catégorie B - indice 950) du cadre des fonctionnaires de l'enseignement, titulaire du diplôme de licence es-lettres, option : histoire, session de juin 1988 est intégré dans la catégorie hiérarchique supérieure en qualité de professeur d'enseignement général de 3^e classe 1^{er} échelon stagiaire (catégorie A2 - indice 1100) à compter du 14 mars 1994, date de prise de service à son nouveau poste et conserve son affectation actuelle (section 27, chapitre 21 du budget général).

Arrêté n°328/METFP du 16-4-96 - Est rapporté en ce qui concerne M. ADJA kossi, n°mle 033301-P, l'arrêté n°00543/METFP du 30 mai 1995 portant avancement automatique d'échelons.

M. ADJA Kossi, n°mle 03331-P, instituteur de 1^{ère} classe 1^{er} échelon (catégorie B - indice 1150) du cadre des fonctionnaires de l'enseignement, admis au certificat d'aptitude au professorat dans les collèges d'enseignement général (CAP-CEG), série concours, session des 04 et 05 mai 1993, est intégré dans la catégorie hiérarchique supérieure en qualité de professeur des C.E.G de 3^e classe 2^e échelon (catégorie A2 - indice 1200) à compter du 1^{er} janvier 1994 et conserve son affectation actuelle (section 27, chapitre 21 du budget général).

L'ancienneté dans la nouvelle catégorie est acquise à compter du 1^{er} janvier 1993, date du dernier avancement de grade de l'intéressé dans son ancien corps.

M. ADJA Kossi est élevé au 3^e échelon de son grade (indice 1300) à compter du 1^{er} janvier 1995.

Arrêté n°363/METFP du 26-4-96 - Est rapporté en ce qui concerne MM. BAMANA Bilassa Haréma, n°mle 012097-K et SALIFOU Alassani n°mle 022173-F, l'arrêté n°00599/METFP du 13 juin 1995 portant promotion.

Les professeurs d'enseignement technique (catégorie B) ci-après désignés du cadre des fonctionnaires de l'enseignement, admis au certificat d'aptitude au professorat dans les collèges d'enseignement techniques (CAP-CET), session des 04 et 05 mai 1993, série concours, sont intégrés dans la catégorie hiérarchique supérieure (catégorie A2) à compter du 1^{er} janvier 1994 dans les conditions suivantes et conservent leur affectation actuelle (section 29, chapitre 13 du budget général).